

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 20

Procurations 10

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-34

**OBJET :**

**COMMUNICATION DE  
L'AVIS N° A-04 RENDU  
PAR LA CRC**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-quatre**

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

**Procurations :**

Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

**Excusé :** Yves DEKEYREL

**Absents :** Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Katrin VARILLON

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** l'avis n°A-04 de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France rendu en date du 21 mai 2024,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010 du 11 juin 2024 portant règlement des budgets primitifs 2024 au titre du budget principal et du budget annexe de la CCGM,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-18-00005 du 18 juin 2024 modifiant l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010,

**CONSIDERANT** que cet avis et ces arrêtés doivent être portés à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré (sans vote),

- ⇒ **PREND ACTE** de la communication de l'avis n° A-04 de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France rendu en date du 21 mai 2024 concernant le défaut d'adoption du budget primitif 2024 de la CCGM ainsi que de l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010 du 11 juin 2024 modifié par l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-18-00005 du 18 juin 2024 qui en découle.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le .04/07/2024.....